

ELENGY

Société anonyme

11 avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

ELENGY

Société anonyme

11 avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société ELENGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ELENGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration, le 25 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme indiqué dans la note « Immobilisations corporelles » de la partie « Règles et méthodes comptables », votre société s'assure que les durées et modes d'amortissement reflètent au mieux la consommation des avantages économiques futurs associés aux actifs industriels des terminaux méthaniers. Nous avons revu les hypothèses utilisées indiquées en Note 2 ainsi que la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses utilisées.
- Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de la partie « Règles et méthodes comptables », votre société effectue annuellement un test de valeur des titres de participation. Nous avons revu les modalités de mise en œuvre du test de valeur, les données et les hypothèses utilisées ainsi que la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations effectuées.
- Votre société constitue dans le cadre de ses activités une provision pour le démantèlement de ses terminaux méthaniers. Nous avons revu les hypothèses et les modalités de calcul de cette provision et nous avons vérifié que la note « Autres provisions pour risques et charges » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 1, 2 et 10 donnent une information appropriée.
- La note « Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'ELENGY » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 10 et 13 décrivent le mode d'évaluation et de comptabilisation des engagements résultant du régime de retraite des Industries Electriques et Gazières et les contrats d'assurance souscrits pour y faire face ainsi que leur valorisation. Nous avons examiné les bases et modalités de calcul actuariel des engagements, étant rappelé que seule une partie de ces engagements fait l'objet de provisions, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.
- La note 23 relative aux engagements hors bilan expose les règles de fonctionnement applicables aux mécanismes du compte de régularisation des charges et des produits (CRCP). Nous avons examiné les modalités de détermination du CRCP et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêtés le 25 février 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 mai 2020

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Olivier BROISSAND

Elengy

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2019

Sommaire

Sommaire	1
Etats de synthèse	1
<i>Bilan Actif</i>	2
<i>Bilan Passif</i>	3
<i>Compte de résultat (1/2)</i>	4
<i>Compte de résultat (2/2)</i>	5
Annexes aux comptes annuels	7
<i>PREAMBULE</i>	7
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	7
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	12
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	16
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	22
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	27
<i>INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES</i>	27

N.B. : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.

Elengy

Etats de synthèse

Bilan Actif

	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	21 441 589	17 213 914	4 227 675	1 468 166
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	521 955		521 955	2 390 979
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	21 963 544	17 213 914	4 749 630	3 859 145
Terrains *	39 334 893	21 987 717	17 347 176	20 085 280
Constructions	15 325 212	6 044 733	9 280 479	10 659 568
Installations techniques, matériel et outillage industriels	755 800 589	531 623 835	224 176 754	246 977 980
Autres immobilisations corporelles	6 113 565	5 517 332	596 233	884 621
Immobilisations en cours	10 897 221		10 897 221	13 667 558
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	827 471 480	565 173 617	262 297 863	292 275 006
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	403 665 308		403 665 308	403 665 308
Créances rattachées à des participations	101 538 412		101 538 412	124 014 203
Autres titres immobilisés				
Prêts	151 723	2 388	149 335	197 306
Autres immobilisations financières	2 719		2 719	2 719
Immobilisations financières	505 358 162	2 388	505 355 774	527 879 536
ACTIF IMMOBILISE	1 354 793 185	582 389 918	772 403 267	824 013 688
Matières premières, approvisionnements	5 994 380	3 088 347	2 906 033	2 890 271
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	118 453		118 453	118 453
Stocks	6 112 833	3 088 347	3 024 486	3 008 724
Avances et acomptes versés sur commandes	4 914		4 914	107 389
Clients et comptes rattachés	41 148 920	466 729	40 682 191	31 181 181
Autres créances	64 958 498		64 958 498	80 146 313
Capital souscrit et appelé, non versé				
Créances	106 107 418	466 729	105 640 689	111 327 493
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	261 170		261 170	257 715
Trésorerie	261 170		261 170	257 715
Charges constatées d'avance (3)	666 732		666 732	754 429
ACTIF CIRCULANT	113 153 067	3 555 076	109 597 991	115 455 750
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 467 946 252	585 944 994	882 001 258	939 469 437

* le poste comprend les actifs de démantèlement

Bilan Passif

	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel	108 670 550	108 670 550
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	156 892 771	186 892 771
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	10 867 055	10 867 055
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Réserves	10 867 055	10 867 055
Report à nouveau	333 503	375 176
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	51 635 471	80 157 193
Subventions d'investissement	713 809	810 786
Provisions réglementées	96 021 096	98 350 952
CAPITAUX PROPRES	425 134 255	486 124 482
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	87 837 997	85 869 251
PROVISIONS	87 837 997	85 869 251
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		54 377
Emprunts et dettes financières divers	307 341 128	307 316 945
Dettes financières	307 341 128	307 371 322
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	195 451	181 611
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 391 266	26 602 925
Dettes fiscales et sociales	28 331 144	27 417 889
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 377 284	3 760 916
Autres dettes	392 732	2 141 042
Dettes d'exploitation	61 687 878	60 104 383
Produits constatés d'avance		
DETTES	369 029 006	367 475 704
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	882 001 258	939 469 437

Compte de résultat (1/2)

	31/12/2019			31/12/2018
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue : Biens			0	5 097
Production vendue : Services	195 242 414		195 242 414	190 755 975
Chiffres d'affaires nets *	195 242 414		195 242 414	190 761 072
Production stockée				
Production immobilisée			807 242	898 037
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 663 662	836 933
Autres produits			5 484	48 088
Total des produits d'exploitation			197 718 802	192 544 130
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres appro. (y compris droits de douane)			1 213 191	722 664
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-	-353 253
Autres achats et charges externes			50 684 691	46 044 267
Impôts, taxes et versements assimilés			15 114 580	16 693 479
Salaires et traitements			22 979 772	23 499 686
Charges sociales			12 417 401	11 629 482
Dotations aux amortissements			39 866 781	38 135 312
Dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			519 374	65 403
Pour risques et charges : dotations aux provisions			700 192	1 837 523
Autres charges			2 923 241	2 633 605
Total des charges d'exploitation			146 398 812	140 908 167
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			51 319 991	51 635 963
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			21 647 478	48 614 129
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			4 840	6 269
Autres intérêts et produits assimilés			755 249	885 634
Reprises sur provisions et transferts de charges				644
Différences positives de change			366	3 130
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers			22 407 933	49 509 806
Dotations financières aux amortissements et provisions				365
Intérêts et charges assimilées			3 809 596	3 626 867
Différences négatives de change			2 594	10 059
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			3 812 189	3 637 290
RÉSULTAT FINANCIER			18 595 744	45 872 516
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			69 915 734	97 508 480

* chiffres d'affaires nets : voir note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Compte de résultat (2/2)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	246 977	58 597
Reprises sur provisions et transferts de charges	11 448 173	11 103 061
Total des produits exceptionnels	11 695 150	11 161 658
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 766 299	92 242
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	8 790 317	9 624 456
Total des charges exceptionnelles	12 556 616	9 716 698
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-861 466	1 444 960
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 812 142	1 413 522
Impôts sur les bénéfices	15 606 656	17 382 725
TOTAL DES PRODUITS	231 821 885	253 215 595
TOTAL DES CHARGES	180 186 414	173 058 402
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	51 635 471	80 157 193

Elengy

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE

Suite à la conclusion positive de l'Open Season en juin 2019, la poursuite de l'exploitation du terminal de Fos-Tonkin est assuré au-delà du terme précédent des souscriptions (fin-2020) avec la vente d'une capacité de déchargement de 18 TWh/an jusqu'à fin 2028.

CHIFFRES CLES

L'exercice social clos le 31 décembre 2019 a une durée de 12 mois, comme celui de 2018.

Le total du bilan au 31 décembre 2019 est de 882 001 258 euros ; le total du bilan au 31 décembre 2018 était de 939 469 437 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice 2019 est un bénéfice de 51 635 471 euros ; le résultat net comptable de l'exercice 2018 était un bénéfice de 80 157 193 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Elengy est consolidée par le Groupe GRTgaz en intégration globale et n'a donc pas l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés.

Les comptes annuels d'Elengy, présentés ci-après, sont établis en conformité avec les principes comptables prescrits par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n°2014-03 du Comité de la Réglementation comptable, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers conduit Elengy à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour la provision pour démantèlement, les provisions et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

CAPITAUX PROPRES

Le capital social est de 108 670 550 euros constitués de 10 867 055 actions d'un montant nominal de 10 euros chacune.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont essentiellement constituées de l'amortissement dérogatoire lié à l'écart entre les durées d'utilité retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations corporelles et les durées d'usage admises fiscalement. L'ensemble des immobilisations est amorti selon le mode linéaire. Les principales durées sont rappelées dans la note 2.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend les logiciels développés par l'entreprise. Ils sont amortis sur 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

L'application du règlement 2014-03 du PCG sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité.

La mise en place de l'approche par composants a touché l'ensemble des installations des terminaux méthaniers.

La dépréciation de la valeur des immobilisations résultant de l'usage ou du temps est constatée par l'application d'un **amortissement industriel**, calculé selon le mode linéaire pour toutes les immobilisations. Le calcul s'effectue sur les durées d'utilité de chaque nature de biens.

Une autre catégorie d'amortissement, dit « **amortissement dérogatoire** », est appliquée sur l'ensemble des biens hors actif mobile. Cet amortissement ne correspond pas à l'objet normal des amortissements pour dépréciation mais permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Il résulte d'une part du mode d'amortissement et d'autre part, de la durée d'amortissement - allongement des durées de vie des immobilisations pratiqué en 2005 pour amortir les biens sur une durée d'utilité plus proche de la durée de vie économique.

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés au passif du bilan en « provisions réglementées » incluses dans les capitaux propres et au compte de résultat en « charges exceptionnelles ».

Les principales durées d'utilité comptable et d'usage fiscal sont indiquées en note 2.

Les coûts d'emprunts relatifs aux immobilisations en cours de construction ne sont pas comptabilisés en immobilisation dans les comptes annuels.

Un **actif de démantèlement** a été constitué en 2005 en application de l'avis n°2005-H du CNC datant du 6 décembre 2005.

GAZ TALON

Le gaz talon correspond au seuil minimum de gaz indispensable au fonctionnement des réservoirs de gaz GNL de chacun des sites.

Valorisé au prix moyen d'achat des prélèvements en nature les plus récents déterminé par année de constitution du gaz talon majoré de coûts de transport, il lui est appliqué un amortissement sur 40 ans, calculé selon le mode linéaire.

Il est comptabilisé dans le poste « installations techniques, matériel et outillage industriels ».

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Autres participations :

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les nouveaux titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

En ce qui concerne les titres pour lesquels Elengy s'inscrit dans une logique de détention durable, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur comptable à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus.

Figurent dans ce compte les titres détenus par Elengy dans sa filiale Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise.

Créances rattachées à des participations :

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles Elengy détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la Société estime son engagement supérieur aux actifs détenus.

Figurent dans ce compte la créance long terme, prêt accordé à Fosmax LNG pour financer la construction du terminal méthanier de Fos-Cavaou.

STOCKS

Les stocks sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux. Ils sont évalués au coût d'acquisition. Les sorties de stocks sont comptabilisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Lorsque la valeur nette réalisable d'une catégorie de stock est inférieure à sa valeur établie selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré, une dépréciation est constituée pour la différence.

Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs.

Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Ils comprennent les quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués par l'Etat et les certificats de réduction d'émission échangés contre une partie des quotas d'émission alloués par l'Etat.

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO2 » applicable à partir du 1er janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.

Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.

Au 31 décembre 2019, Elengy n'a enregistré aucun passif au titre des quotas d'émission à effet de serre.

BILAN GAZ

Le stock de GNL représente la différence entre les quantités de gaz prélevées forfaitairement sur les quantités déchargées et les consommations internes réelles des terminaux, pour l'essentiel pour la période allant du 1^{er} décembre N-1 à fin novembre N.

La différence entre les prélèvements en nature forfaitaires et les consommations internes réelles des terminaux méthaniers en N, entraîne un droit à restitution aux expéditeurs quand ces consommations sont inférieures aux prélèvements, comptabilisé en N sous forme d'une provision de stock de gaz à restituer pour un montant et des quantités correspondant au stock cumulé ; parallèlement en N, des avoirs à émettre et des avoirs à recevoir sont enregistrés en comptabilité pour constater les dettes et créances réciproques avec les expéditeurs en cas d'excédent ; ceci est sans impact sur le compte de résultat de l'exercice.

La régularisation comptable intervient sur l'exercice suivant en N+1.

Les prélèvements en nature forfaitaires sont valorisés mensuellement au prix Powernext pour le Point d'Echange Gaz Nord sur la période considérée, auquel est ajouté le terme de transport du gaz. Les consommations internes sont valorisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation.

Elles comprennent également les factures à établir.

Le poste « clients » fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation par créance estimée selon le risque d'impayé.

AUTRES CREANCES

Les autres créances sont composées des créances vis-à-vis du personnel, des organismes sociaux, de l'Etat (taxe sur le chiffre d'affaires), du compte courant vis-à-vis de ENGIE et autres créances diverses.

CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre N. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agisse de pertes ou de profits potentiels de change.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles incluent notamment les provisions pour démantèlement des sites.

Ces provisions sont destinées à couvrir, à terme, le coût estimé de démantèlement, compte tenu des dispositions générales relatives à la protection de l'environnement et des dispositions législatives et réglementaires spécifiques à certains ouvrages.

Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Les provisions sont actualisées sur la durée courant jusqu'au démantèlement. Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

La provision est constituée initialement en contrepartie d'un actif corporel « Actif de démantèlement ». L'actif est amorti de manière linéaire sur la durée résiduelle courant jusqu'à la date de démantèlement. La provision est actualisée et une charge financière de désactualisation est alors constatée.

La société a retenu une hypothèse d'échéance de démantèlement de 2028 pour le terminal méthanier de Fos-Tonkin et pour le terminal méthanier de Montoir de Bretagne, l'échéance de démantèlement a été fixée à 2045 qui correspond à l'échéance de la convention d'occupation du terrain conclue avec le Grand Port Maritime de Nantes St Nazaire.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL D'ELENGY

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC N° 2000-A du 6 juillet 2000, Elengy inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'Elengy (cf. note 13).

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des revenus liés d'une part, aux prestations de regazéification et de rechargement dans le cadre de l'accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATM) et d'autre part, à la refacturation des prestations d'exploitation et de maintenance réalisées par Elengy pour le compte de ses filiales Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise.

Les prestations de regazéification et de rechargement sont valorisées conformément aux modalités d'application du tarif d'accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATTM) fixé par délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) portant décision tarifaire et soumise à un possible refus motivé du Ministre pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il est destiné à couvrir les coûts de regazéification et inclut une rémunération du capital investi.

L'ATTM5 applicable actuellement a été fixé le 1^{er} avril 2017 pour une durée de 4 ans, mais avec une révision partielle qui a été effectuée au 1^{er} avril 2019.

PRODUITS A RECEVOIR LIES A L'ACCES DES TIERS AUX TERMINAUX METHANIERS

La valorisation de l'accès des tiers aux terminaux d'un mois donné est facturée au début du mois suivant. En conséquence, un produit à recevoir est comptabilisé en fin de période pour matérialiser les prestations d'accès du mois réalisées et non facturées. Le montant est calculé à partir des quantités déchargées estimées ou réelles. Les produits à recevoir sont repris le mois suivant lorsque les facturations définitives sont produites.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, pour Elengy principalement l'amortissement dérogatoire, plus marginalement les résultats sur cession d'immobilisations ou tout retrait d'immobilisations considérées comme n'étant plus justifiées.

CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

En 2019, le CICE a été remplacé par un allègement de cotisations patronales pérenne, ciblé sur les bas salaires, afin de renforcer l'efficacité de la mesure sur l'emploi peu qualifié.

COMPARABILITE DES EXERCICES

Les exercices 2018 et 2019 sont comparables du point de vue des méthodes comptables.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Elengy détient depuis le 5 février 2020, 100 % du capital de sa filiale Fosmax LNG grâce au rachat pour un montant de 200 millions d'euros des 27,5 % des parts détenues par Total Gaz Electricité Holding France (Groupe TOTAL).

Cette acquisition a été financée principalement par une augmentation de capital de 185 millions d'euros souscrite par la Société d'Infrastructures Gazière qui détient désormais 17,8 % du capital d'Elengy.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Note 1 : Immobilisations brutes

Actif Immobilisé	Au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Transfert	Au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	19 701 822	887 444	-	1 374 278	21 963 544
Concessions, brevets, droits similaires	17 310 843			4 130 746	21 441 589
Immobilisations incorporelles en-cours	2 390 979	887 444		(2 756 468)	521 955
Immobilisations corporelles	820 599 741	15 063 645	6 817 628	(1 374 278)	827 471 480
Terrains & Agencements					
Constructions	15 292 637			32 575	15 325 212
Actif de démantèlement	38 397 053	2 342 507	1 404 667		39 334 893
Installations techniques, matériel et outillages industriels	747 292 159	83 195	2 289 993	10 715 228	755 800 589
Autres immobilisations corporelles	5 950 334	104 460		58 771	6 113 565
Immobilisations en-cours	13 667 558	12 533 482	3 122 968	(12 180 852)	10 897 221
Avances et acomptes	0		-		-
Immobilisations financières	527 881 924	164 223,18	22 687 985	-	505 358 162
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	-				-
Titres de participation	403 665 308				403 665 308
Créances rattachées à des participations	124 014 203		22 475 791		101 538 412
Autres titres immobilisés	-				-
Prêts	199 694	164 223	212 194		151 723
Autres immobilisations financières	2 719				2 719
TOTAL	1 368 183 487	16 115 312	29 505 613	-	1 354 793 185

Les **immobilisations incorporelles** sont constituées de logiciels et projets informatiques.

La variation du poste s'explique par les dépenses engagées en 2019 (887 444 euros) et par la mise en service de projets informatiques engagés sur des exercices antérieures (4 130 745 euros)

Les **immobilisations corporelles** sont en hausse de 6 871 739 euros et comprennent principalement :

- **les actifs de démantèlement** qui augmentent de 2 342 507 euros du fait de la mise à jour des taux d'actualisation et d'inflation de la provision pour démantèlement du terminal méthanier de Montoir de Bretagne et qui diminuent de 1 404 667 euros en raison de la prise en compte dans le calcul de la provision pour démantèlement de Tonkin de la décision de prolonger l'exploitation du site jusqu'en 2028.
- **les installations techniques, matériels et outillages industriels** qui sont principalement composés de réservoirs, d'appointements, de canalisations et vannes, d'installations de regazéification, de compresseurs, d'installations électriques, de systèmes de surveillance et de contrôle commande, de différents circuits d'eau et de purge, de bâtiments GNL et de génie civil. Les installations techniques incluent également le « gaz talon » correspondant au stock minimum de gaz nécessaire à l'exploitation du terminal et à la sécurité des équipements.

La variation de ce poste correspond pour 10 715 228 euros aux mises en service des travaux de maintenance réalisés sur le site de Tonkin et de Montoir de Bretagne et plus particulièrement aux coûts liés à la rénovation du réservoir RV3 de Montoir de Bretagne et pour -2 289 993 euros à des mises hors service d'installations.

- **les autres immobilisations corporelles** qui correspondent principalement à des coûts d'agencements et d'installations, à du matériel de transport et à du mobilier et matériel de bureau.
- **les immobilisations en cours** qui augmentent de 12 533 482 euros du fait des dépenses de maintenance et de rénovation engagées au cours de l'exercice essentiellement sur le site de Montoir (rénovation du réservoir RV3 et des charpentes pomperie) et qui diminuent de 12 180 852 euros suite aux mises en service de l'exercice et de 3 122 968 euros du fait des mises au rebut.

Les immobilisations financières incluent principalement :

- les titres de participation de la société Fosmax LNG pour 402 234 967 euros.
- les titres de participation de la société Elengy Hub & Expertise pour 1 430 124 euros.
- les créances rattachées à des participations pour 101 538 412 euros qui correspondent aux prêts accordés par Elengy à Fosmax LNG pour financer la construction du terminal de Fos-Cavaou.

Elles diminuent de 22 475 791 euros du fait d'un remboursement partiel réalisé en décembre 2019.

Note 2 – Amortissements et provisions d'actifs

Amortissements et Dépréciations	Au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	15 842 677	1 371 237	-	17 213 914
Concessions, brevets, droits similaires	15 842 677	1 371 237		17 213 914
Immobilisations corporelles	528 324 735	38 495 544	1 646 662	565 173 617
Terrains & Agencements	-			-
Constructions	4 633 069	1 411 664		6 044 733
Installations techniques, matériel et outillages industriels	500 314 179	32 956 318	1 646 662	531 623 835
Actif démantèlement	18 311 774	3 675 943		21 987 717
Autres immobilisations corporelles	5 065 713	451 619		5 517 332
Immobilisations financières	2 388	-	-	2 388
Prêts	2 388			2 388
TOTAL	544 169 799	39 866 781	1 646 662	582 389 918

La diminution de 1 646 662 euros correspond aux sorties d'actifs effectuées à la suite des opérations d'inventaires réalisées sur les sites.

Principales catégories d'immobilisation et leurs durées :

Principales catégories d'immobilisations et durées d'amortissement	Durées d'utilité	Durées d'usage
GNL - réservoirs	40 ans	15 ans
Electricité - postes électriques	20 ans	15 ans
Bâtiment GNL	30 ans	15 ans
GNL génie civil	30 ans	15 ans
Regazéification - lignes	25 ans	15 ans
Regazéification - filtres	40 ans	15 ans
Circuit purge HP - canalisations	25 ans	15 ans
Déversoir - canalisation	40 ans	15 ans
Cellule compression gaz	30 ans	15 ans
Appontement	20 ans	15 ans
Odorisation - cuves et pompes	30 ans	15 ans
Actif de démantèlement	spécifique	spécifique

NB : pour les actifs du site de Tonkin, les durées d'amortissement ont été ajustées sur des durées plus courtes.

Les dotations aux amortissements nettes de reprises, s'analysent ainsi :

Dotations aux Amortissements	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Dotation aux amortissements linéaires	36 190 838	34 793 702
Dotation aux amortissements actif de démantèlement	3 675 943	3 341 610
Dotation aux amortissements dégressifs		
Dotation aux amortissements exceptionnels		
Dotation aux amortissements dérogatoires nette de reprises	-2 329 856	-1 806 605

Note 3 – Stocks

Stocks	A l'ouverture 01/01/2019	Variations	A la clôture 31/12/2019
Stocks et en-cours	5 973 968	20 412	5 994 380
Dépréciation matières et fournitures consommables	(3 083 697)	(4 650)	(3 088 347)
Stock en dépôt chez un tiers	118 453	-	118 453
GNL en réservoir	52 129	(2 574 222)	(2 522 093)
GNL à restituer	(52 129)	2 574 222	2 522 093
TOTAL	3 008 724	15 762	3 024 486

Les **stocks et en-cours** sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux.

Le **GNL en réservoir** correspond à la part de prélèvement en nature n'ayant pas été autoconsommée par les terminaux et qui doit être restituée aux expéditeurs (GNL restituable).

Note 4 - Crédit-bail

Elengy n'a pas de biens immobiliers, ni mobiliers acquis en crédit-bail.

Note 5 - Etat des créances

Etat des Créances au 31 décembre 2019	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	101 692 853	151 723	101 541 131
Créances rattachées à des participations	101 538 412		101 538 412
Prêts	151 723	151 723	-
Autres immobilisations financières	2 719	-	2 719
Actif circulant & charges constatées d'avance	106 774 150	106 774 150	-
Clients et comptes rattachés	41 148 920	41 148 920	-
Personnel	14 871	14 871	-
Organismes sociaux	2 657	2 657	-
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	7 240 519	7 240 519	-
Autres	57 700 452	57 700 452	-
Charges constatées d'avance	666 732	666 732	-
Avances et acomptes versés s/ commandes	4 914	4 914	-
TOTAL	208 471 918	106 930 787	101 541 131

- Actif immobilisé

Les **créances rattachées à des participations** correspondent aux prêts accordés à Fosmax LNG pour le financement du terminal méthanier de Fos Cavaou.

- Actifs circulants et charges constatées d'avance

Le poste « **Autres** » de 57 700 452 euros, comprend essentiellement le compte courant financier vis-à-vis de ENGIE FINANCE SA pour 54 949 171,97 euros

Note 6 – Dépréciations

Nature des Dépréciations	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Stocks et en-cours	3 083 697	52 645	47 995	3 088 347
Comptes de tiers et prêts	2 388	-	-	2 388
Clients et comptes rattachés		466 729		466 729
TOTAL	3 086 085	52 645	47 995	3 557 464

Provisions pour dépréciation ses stocks

Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs. Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Provisions pour dépréciation des créances clients.

Provision constatée suite à un litige avec un client sur un arriéré de créance.

Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à Recevoir	2018	2019
Clients et comptes rattachés	27 367 440	29 266 080
Autres créances	1 869 116	288 555
TOTAL	29 236 556	29 554 635

Les produits à recevoir du poste clients et comptes rattachés concernent principalement des prestations relatives à l'Accès des Tiers aux Terminaux Méthaniers et des prestations d'exploitation maintenance pour Fosmax LNG et Elengy Hub Expertises.

Les autres créances (avoirs à recevoir) en 2018 correspondaient essentiellement à la valorisation des droits de restitution acquis par les expéditeurs au titre du bilan gaz ; à fin décembre 2019, il n'y a pas de droits de restitution au titre du bilan gaz.

Note 8 – Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2018	2019
Charges constatées d'avance	754 429	666 732
TOTAL	754 429	666 732

Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à fin 2019 aux charges d'assurance du premier semestre 2020.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 9 - Capital social au 31 décembre 2019 = 108 670 550 euros

Mouvements des Titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10 867 055	10	108 670 550
Titres émis			-
Titres remboursés ou annulés			-
Titres en fin d'exercice	10 867 055	10	108 670 550

Le montant du capital social d'Elengy au 31/12/2019 est de 108 670 550 euros.

Tableau des variations des capitaux propres (en euros)	Exercice N
Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice N	486 124 482
Variation du capital en cours d'exercice	
Variation des primes d'émission	(30 000 000)
Variation des primes d'apport	
Variation des réserves, report à nouveau	(41 673)
Variation de la réserve légale	-
Variation des provisions réglementées	(2 329 857)
Variation du résultat	(28 521 722)
Variation acomptes sur dividendes	-
Variation sur subvention d'investissement	(96 977)
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant Assemblée Générale Ordinaire	425 134 255
Dividendes distribués durant l'année N	80 198 866

Les provisions réglementées (amortissements dérogatoires) diminuent de 2 329 857 euros.

La variation des subventions s'explique par la quote-part de subventions d'investissement reprise sur l'exercice. Ces subventions correspondent aux financements européens des projets de développement d'Elengy.

Le résultat de l'exercice diminue de 28 521 722 euros par rapport au résultat 2018.

Note 10 - Provisions

Nature des Provisions	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises Utilisées	Ajustement	Au 31/12/2019
Provisions réglementées	98 350 952	8 790 317	(11 120 173)	-	96 021 096
Provisions pour reconstitution des gisements miniers ou pétroliers	-	-	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	98 350 952	8 790 317	(11 120 173)	-	96 021 096
Dont majoration exceptionnelle de 30%	-	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	85 869 251	2 833 283	(1 802 376)	937 840	87 837 997
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Provisions pertes de change	-	-	-	-	-
Provisions relatives au personnel	9 069 000	700 192	(390 333)	-	9 378 859
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions pour entretien et grandes révisions	-	-	-	-	-
Provision pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	76 800 251	2 133 091	(1 412 043)	937 840	78 459 138
TOTAL	184 220 203	11 623 600	(12 922 549)	937 840	183 859 093

Les **provisions relatives au personnel** incluent notamment les rentes accident du travail, invalidité et maladies professionnelles (cf. Détail en note 13).

Les **Autres provisions pour risques et charges** incluent essentiellement la provision pour démantèlement des installations des terminaux méthaniers de Fos Tonkin et de Montoir de Bretagne et une provision pour charge relative au stock de gaz négatif de Fos Tonkin.

L'ajustement de 937 840 euros correspond pour :

- + 2 342 507 euros à la mise à jour des taux d'actualisation et d'inflation de la provision pour démantèlement du terminal méthanier de Montoir de Bretagne
- - 1 404 667 euros suite à la prise en compte dans le calcul de la provision pour démantèlement de Tonkin de la décision de prolonger l'exploitation du site jusqu'en 2028.

Note 11 - Etat des dettes

Etat des Dettes au 31 décembre 2019	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Découverts, concours bancaires	-	-		
Dettes financières diverses	307 341 128	19 783 009	113 000 000	174 558 120
Divers	307 341 128	19 783 009	113 000 000	174 558 120
Associés comptes courants				
Fournisseurs	32 768 550	32 768 550	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 391 266	29 391 266		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	3 377 284	3 377 284		
Dettes fiscales & sociales	28 331 144	28 331 144	-	-
Personnel, organismes sociaux	18 980 296	18 980 296		
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-		
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	6 244 949	6 244 949		
Obligations cautionnées				
Quotas d'émission CO2 à restituer à l'Etat				
Autres	3 105 899	3 105 899		
Autres dettes	392 732	392 732	-	-
Autres	392 732	392 732		
Avances et acomptes reçus s/ commandes	195 451	195 451		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garanti				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	369 029 006	81 470 887	113 000 000	174 558 120

Les **Dettes financières diverses** correspondent principalement au financement par le Groupe ENGIE de la construction du terminal méthanier de Fos Cavaou via Fosmax LNG (124,6 millions d'euros), au financement des investissements d'Elengy (113,0 millions d'euros) et à une ligne de crédit de 50 millions d'euros souscrite en 2017. Elles comprennent également les dépôts de garanties reçus dans le cadre des contrats d'accès aux terminaux méthaniers (19 millions d'euros).

Le poste **Personnel, organismes sociaux** comprend notamment les charges à payer au titre de l'estimation de la participation 2019 à verser en 2020, une estimation des charges relatives à la rémunération de la performance et de la contribution des cadres ou RPCC au titre de l'exercice 2019, à verser en 2020, les congés payés acquis, non pris ou non échus, le Compte Epargne Temps ainsi que les dettes et charges à payer vis-à-vis des organismes sociaux.

Le poste **Autres dettes fiscales & sociales** correspond principalement aux provisions constatées au 31 décembre 2019 pour la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Le poste **Autres dettes** comprend principalement diverses charges à payer.

Note 12 - Charges à payer par postes du bilan

Charges à Payer	2018	2019
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit et du Groupe ENGIE	277 826	279 929
Emprunts & dettes financières diverses		
Fournisseurs	26 619 242	26 258 777
Dettes fiscales & sociales	19 433 531	20 450 255
Autres dettes	11 000	11 000
TOTAL	46 341 598	46 999 961

Note 13 - Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'Elengy

Récapitulatif évolution des Engagements Sociaux Elengy	31/12/2018	31/12/2019
Retraites	19 027 715	25 446 576
Départs volontaires des effectifs (DVE)	-	-
Retraites et DVE	19 027 715	25 446 576
Indemnités de fin de carrière	3 861 011	4 325 087
Indemnités de secours immédiat	3 534 024	4 620 269
Indemnité compensatrice de frais d'études (ICFE)	80 375	97 258
Avantage en nature énergie (ANE)	51 293 515	61 870 583
Indemnités de congés exceptionnels (ICE)	1 023 694	1 176 800
Compte épargne jours retraite	603 277	863 305
Total Avantages Post Emploi	56 534 885	68 628 215
Rentes AT/MP	3 498 159	3 847 469
et Invalidité (hors invalidité suite à IT)	1 062 266	1 326 347
Incapacité temporaire (longues maladies)	134 941	84 378
Invalidité suite incapacité temporaire	1 012 086	351 290
Médailles du travail	783 080	835 166
Aide bénévole amiante	115 963	120 661
Total Avantages long terme	6 606 495	6 565 311
Total Engagements bruts	86 030 106	104 965 189
dont provisionnés dans les comptes sociaux	7 630 189	7 742 111
dont faisant l'objet de contrats d'assurance	22 888 726	26 555 714

A – PENSIONS DU REGIME DES IEG

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (CNIEG). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale et du Budget. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n°2005-322 du 5 avril 2005, soit pour ENGIE SA 3,25% des engagements « droits spécifiques passés » de l'ensemble des entreprises des IEG.

Les droits spécifiques du régime constitués depuis le 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

1. Les obligations financières d'Elengy à compter du 1^{er} janvier 2008

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1^{er} janvier 2005, les obligations financières de Elengy sont les suivantes :

- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO.
- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité est calculée, à compter du 1^{er} janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

2. Mode de calcul des engagements de retraite

Les engagements d'Elengy sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02). Cette méthode, dite des « unités de crédit projetées », repose sur des lois de projection portant notamment sur les salaires de fin de carrière, les âges de départ à la retraite, l'évolution des effectifs de retraités et les reversions de pensions.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- évaluation sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- détermination pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ou, s'agissant des régimes ex-Suez, pour l'ensemble des salariés et retraités bénéficiaires de ces régimes ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

Le taux d'actualisation nominal utilisé au 31 décembre 2019 est de 1,31 % contre 2,06 % au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, les engagements au titre des retraites s'élèvent à 25 446 576 euros et sont couverts par des contrats d'assurance valorisés à hauteur de 22 728 414 euros.

B - LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
 - l'avantage en nature énergie,
 - les indemnités de fin de carrière,
 - les congés exceptionnels de fin de carrière,
 - le régime des capitaux décès,
 - le régime aide aux frais d'études ;
- Avantages à long terme :
 - les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
 - les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
 - les médailles du travail,
 - l'aide bénévole amiante.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements diffère selon la maturité des engagements. Les avantages postérieurs à l'emploi ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 1,31 % au 31 décembre 2019 contre 2,06 % au 31 décembre 2018. Les autres engagements ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 1,01 % au 31 décembre 2019, contre 1,75% au 31 décembre 2018.

1. Les avantages postérieurs à l'emploi

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs, sous condition d'ancienneté) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé « Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Les avantages dont bénéficieront les agents à la retraite constituent des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. La population inactive bénéficiaire du tarif agent justifie d'au moins 15 années de service au sein des IEG.

Dans le cadre d'un contrat de prestation de services, ENGIE SA facture à Elengy le manque à gagner lié au « Tarif Agent » pour les bénéficiaires de son périmètre. L'engagement d'Elengy lié à l'avantage accordé aux salariés (actifs et inactifs) au titre de la période de retraite correspond à la valeur actuelle probable de l'énergie fournie aux salariés pendant la phase de retraite et est évalué sur la base du coût de revient de l'avantage consenti, déterminé par différence entre le prix de vente public de l'énergie fournie et le tarif préférentiel accordé aux salariés. A cet élément s'ajoute la soulte représentant le prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF.

La population bénéficiaire du tarif agent est identique à celle bénéficiaire des prestations statutaires du régime spécial de retraite.

Au 31 décembre 2019, les engagements au titre de l'avantage énergie et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont évalués à 68 628 215 euros (Avantage en nature énergie, Secours immédiat, Indemnité Compensatrice de Frais d'Etudes, Indemnités congés exceptionnels, Compte épargne jours retraite).

2. Les avantages à long terme

Les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Au 31 décembre 2019, les engagements au titre des avantages long terme sont évalués à 6 565 311 euros (rentes accidents de travail et maladies professionnelles, invalidité, incapacité temporaire, invalidité suite incapacité temporaire, médailles du travail, aide bénévole amiante).

3. Les indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite

Suite à la modification du régime des IEG intervenue le 1^{er} juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent dorénavant lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.

La méthode retenue pour évaluer l'engagement que représentent les indemnités de fin de carrière est celle des « unités de crédits projetées ».

Au 31 décembre 2019, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des indemnités de mise à la retraite sont évalués à 4 325 087 euros et sont couverts par des contrats d'assurance valorisés au 31 décembre 2019 à hauteur de 3 827 300 euros.

C - PROVISIONS

Une partie des engagements sociaux est enregistrée dans les comptes annuels. Ainsi, une provision totale estimée à 7 742 111 euros au 31 décembre 2019 a été établie au titre :

- des pensions d'invalidité, des rentes accidents du travail et maladies professionnelles et de l'aide bénévole amiante,
- des congés exceptionnels de fin de carrière,
- des médailles du travail.

D - CONTRATS D'ASSURANCE

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite d'Elengy sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.

Des versements ont été effectués en 2019 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 3 195 000 euros en couverture des droits spécifiques retraites et indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite validés au cours de l'exercice, tandis que des retours de fonds correspondant aux prestations payées ont été effectués pour un montant de 1 848 200 euros.

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2019 est de 26 555 714 euros dont 22 728 414 euros concernent les retraites et 3 827 300 euros concernent les indemnités de fin de carrière.

Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements de retraites est de +8,79 %.

Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements d'indemnités de fin de carrière est également de +8,79 %.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 14 - Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du Chiffre d'Affaires (montant HT)	2018	2019
Production vendue de biens	5097	-
Accès des tiers aux terminaux *	140 061 680	134 314 511
Accès des tiers aux terminaux, prélèvement en nature	1 044 505	3 605 649
Prestations de services tertiaires	7 500	-
Prestations interfaces techniques	6 437 239	5 477 769
Prestations expertise et services	41 853 821	50 820 769
Autres prestations	-44 000	56 000
Autres recettes	1 395 229	967 716
TOTAL	190 761 072	195 242 414

* Chiffre d'affaires : voir également note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué :

- **des prestations d'Accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATTM).**
- **des prélèvements en nature** qui correspondent de façon réciproque aux achats de gaz forfaitaires aux clients expéditeurs (0,3 % des quantités déchargées sur le terminal de Montoir et 0,5 % sur le terminal de Fos-Tonkin) utilisés sous forme d'autoconsommations pour le fonctionnement des installations des terminaux.
- **des prestations d'interfaces techniques**, qui concernent essentiellement les opérations relatives aux contrats d'odorisation du gaz, de comptage et de contrôle des caractéristiques du gaz réalisées pour la société GRTgaz. Ces prestations enregistrent également les recettes liées à l'activité chargement de camions.
- **des prestations d'expertise et services** qui correspondent principalement aux opérations d'exploitation et de maintenance réalisées pour le compte des filiales Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise. Ce poste comprend également les prestations de mise à disposition de personnel à Fosmax LNG et les prestations d'expertise technique réalisées par Elengy pour le compte de Fosmax LNG où d'autres partenaires d'Elengy.
- **d'autres recettes** qui comprennent notamment les échanges de thermies entre le terminal de Fos-Tonkin et un tiers ; le terminal fournit ainsi du froid à un tiers qui fournit de la chaleur pour la regazéification du GNL.

Note 15 – Autres achats et services extérieur

	2018	2019
Achats non stockés de matières et fournitures	12 280 523	17 322 959
Frais accessoires d'achat	0	0
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats	-43 792	-63 751
Locations et charges locatives	3 520 638	3 756 006
Entretien et réparations	8 906 468	8 921 318
Primes d'assurance	3 538 298	4 401 885
Etudes et recherches	2 010 093	2 576 029
Services extérieurs divers	234 800	232 681
Personnel extérieur à l'entreprise	1 629 630	1 794 960
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	411 199	180 944
Publicité, publications, relations publiques	293 272	333 272
Transports de biens et transports collectifs du personnel	88 388	94 951
Déplacements, missions et réceptions	944 937	914 209
Frais postaux et de télécommunications	50 407	41 830
Services bancaires et assimilés	14 452	6 876
Autres services extérieurs divers	12 164 954	10 170 523
TOTAL	46 044 267	50 684 691

Note 16 – Dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises) et transfert de charges

Dotations aux amortissements	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019
Dotation aux amortissements linéaires	(34 793 702)	(36 190 838)
Dotation amortissement actif démantèlement	(3 341 610)	(3 675 943)
TOTAL	(38 135 312)	(39 866 781)

Toutes les immobilisations d'Elengy sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire.

L'augmentation des dotations par rapport à 2018 est liée principalement aux mises en service des installations réalisées en 2019 sur le site de Montoir de Bretagne.

Dotations et reprises de provisions et de dépréciations	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019
Provisions relatives au personnel (<i>dotations</i>)	(1 476 215)	(700 192)
Provisions relatives au personnel (<i>reprises</i>)	440 151	390 333
Provisions relatives aux clients (<i>dotations</i>)	-	(466 729)
Provisions relatives aux autres risques (<i>dotations</i>)	(361 308)	-
Provision relatives aux autres risques (<i>reprises</i>)	-	1 084 043
Dépréciation des stocks (<i>dotations</i>)	(65 403)	(52 645)
Dépréciation des stocks (<i>reprises</i>)	60 427	47 995
TOTAL	(1 402 348)	302 805

Transferts de charges	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019
Transferts de charges	336 355	141 291
TOTAL	336 355	141 291

Le poste transfert de charges comprend principalement des indemnités d'assurance reçues à la suite de sinistres.

Note 17 - Résultat financier

	Charges 2019	Produits 2019	Net 2019	Net 2018
Revenus des titres de participation		21 647 478	21 647 478	48 614 129
Intérêts, charges et produits assimilés	(1 676 022)	760 088	(915 934)	(778 338)
Arrondis de conversion	(483)	-	(483)	(2 574)
Charges désactualisation - Démantèlement	(2 133 091)		(2 133 091)	(1 954 051)
Résultat de change	(2 594)	366	(2 228)	(6 929)
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	-	-	-	279
TOTAL	(3 812 189)	22 407 933	18 595 744	45 872 516

Les revenus des titres de participation correspondent à la distribution d'un dividende de Fosmax LNG, filiale d'Elengy à 72,5 %, pour un total de 21 647 478 euros.

Charges de désactualisation sur les provisions pour démantèlement : cf. note 10

Note 18 – Formation du Résultat Exceptionnel

	Charges 2019	Produits 2019	Net 2019	Net 2018
Sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(3 766 299)	150 000	(3 616 299)	(92 242)
Cessions d'immobilisations financières				
Amortissements dérogatoires	(8 790 317)	11 120 173	2 329 856	1 806 605
Autres dotations et reprises exceptionnelles				
Autres	-	424 977	424 977	(269 403)
TOTAL	(12 556 616)	11 695 150	(861 466)	1 444 960

Le poste **Sorties et cessions d'immobilisations** correspond à des mises au rebut de l'exercice

Le poste **Autres** correspond pour 328 000 euros à la reprise de la provision pour restructuration suite à la prolongation de l'exploitation du site de Tonkin et pour 96 977 euros à la quote-part de subvention virée au résultat.

Note 19 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Niveau de Résultat	Avant impôt	Réintégrations/Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation	51 319 991	2 568 112	17 215 913
Résultat financier	18 595 744	(20 565 104)	(630 648)
Résultat exceptionnel	(861 466)	(328 000)	(380 903)
Résultat des sociétés fiscalement transparentes			
Réserve spéciale de participation	(1 812 142)	167 000	(526 824)
Impôt sur les sociétés			(70 883)
TOTAL	67 242 127	(18 157 992)	15 606 656

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2019 est de 32,02% pour la part des bénéfices supérieure à 500 000 €. Il inclut la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% instituée en 2000.

Le montant de l'IS au 31 décembre 2019 est de 15 606 619 euros ; il inclut une régularisation d'IS sur l'exercice 2018 de 7 109 euros.

Les réintégrations concernent principalement les charges de démantèlement (amortissements et désactualisation) 2019 de Montoir de Bretagne, considérées comme non déductibles et la provision pour participation des salariés au titre de 2019 versée en 2020.

Les déductions correspondent essentiellement aux dividendes reçus de Fosmax LNG et à la reprise de provision pour participation des salariés 2018 versée en 2019.

Le poste impôt sur les sociétés euros intègre principalement les crédits d'impôts mécénats pour 78 028 euros.

Note 20 – Régime de l'intégration fiscale

Elengy fait partie du groupe d'intégration fiscale de GRTgaz depuis le 01 janvier 2018,

Note 21 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	2018	2019
Résultat net de l'exercice	80 157 193	51 635 471
Participation des salariés	1 413 522	1 812 142
Impôts sur les bénéfices	17 382 725	15 606 656
Résultat comptable avant impôts	98 953 439	69 054 268
Variation des prov. Réglementées	-1 806 605	-2 329 856
Résultat hors impôts et dérogatoire	97 146 834	66 724 412

Note 22 – Trésorerie

	2018	2019
Disponibilités	257 715	261 170
Solde créditeur de banque et concours	(54 377)	0
Trésorerie courante	203 338	261 170

Note 23 – Engagements hors bilan

Etat des engagements donnés et reçus	31/12/2018	31/12/2019	dont part à moins d'un an	dont part de un à cinq ans	dont part à plus de cinq ans
Engagements donnés					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties donnés	15 366 956	17 644 695	7 292 018	10 352 677	
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Autres engagements donnés	4 936 589	4 936 589		642 130	4 294 459
TOTAL*	20 303 545	22 581 284	7 292 018	10 994 807	4 294 459
Engagements reçus					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties reçus	9 681 378	14 849 093	4 733 253	10 115 840	
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Engagements reçus - Quotas d'émission de GES alloués			-	-	
Autres engagements reçus			-	-	
TOTAL*	9 681 378	14 849 093	4 733 253	10 115 840	-

* hors CRCP

Les avals, cautions et garanties donnés concernent les engagements sur commandes d'investissements et d'exploitation.

Les autres engagements donnés sont pour garantir des obligations liées aux conventions d'occupation du domaine public y compris les redevances dues (échéance à un an).

Les engagements reçus correspondent aux garanties financières reçues de clients au titre des contrats ATTM ainsi que celles reçues des fournisseurs en garantie de la bonne fin des travaux d'investissement.

Les engagements accordés au personnel sont détaillés en note 13.

Compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) :

Le CRCP est un compte fiduciaire qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de coûts ou de revenus constatés sur des postes prédéfinis. L'apurement du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation des revenus à recouvrer par les tarifs au cours des périodes tarifaires suivantes. Afin d'assurer la neutralité financière du mécanisme, un taux d'intérêt s'applique au solde du compte.

Dans la proposition tarifaire ATTM4 (délibération CRE du 17 décembre 2014), les postes de charges et de revenus qui sont soumis à ce mécanisme sont :

- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires de capacités de regazéification, couverts à 75 % ;
- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires au titre du service de rechargement de bateaux, couvert à 50 % ;
- les charges de capital supportées par les opérateurs, couvertes à 100 % ;
- les charges et produits d'énergie (électricité et quotas de CO2) couverts à 90 % ;
- les revenus liés au service d'accès au point d'échange GNL, couverts à 50 % par le CRCP.

L'estimation du montant du CRCP à restituer à fin 2019 s'élève à 18 MEUR dont -12 MEUR restitués au titre de l'année 2019.

Note 24 – Effectifs

Le nombre d'agents statutaires au 31 décembre 2019 est de 369 contre 370 en 2018.

Les effectifs moyens payés au 31 décembre 2019 se décomposent de la façon suivante :

2019	Salariés statutaires	Salariés mis à disposition	TOTAL
Agents statutaires	353	5	358

L'effectif moyen payé en 2018 était de 360 agents.

Note 25 – Rémunération des organes de direction et d'administration

En €	31/12/2018	31/12/2019
Organes d'administration (1)	39060	50 880
Organes de direction (2)	-	-

(1) Montant des jetons de présence attribués au titre de l'exercice, charges incluses

(2) Information non fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un seul membre déterminé (article R 123-18-1° du code de commerce)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
FOSMAX LNG	48 356 960	4 836 309	72,50%	402 234 967	402 234 967	101 538 412		133 207 643	29 413 716	-
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
a) Françaises	180 000	1 275 682	100,00%	1 430 124	1 430 124	-		14 125 904	494 736	
b) Etrangères										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES

Elengy ne dispose pas de valeurs mobilières autres que les titres détenus dans la filiale Fosmax LNG et dans la société Elengy Hub & Expertise. Aucune moins-value ou provision n'a été constatée sur ces titres.